

Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe 2018

Questions-réponses pour les professeurs

A qui s'adresse-t-il ?

- A tous les niveaux primaire et secondaire de l'enseignement public ou privé sous contrat
- Ouvert à l'ensemble des 30 académies, sur la base du volontariat

Quels projets sont éligibles ?

- Tous les types de partenariats avec un établissement scolaire situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans l'un des 4 pays de l'Association européenne de libre-échange -AELE- (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). Le Royaume-Uni reste éligible.
- Le partenariat doit être initié et confirmé au moment de la présentation du dossier.
- Le projet doit intégrer un projet de mobilité et de rencontre avec le partenaire, mais il n'est pas nécessaire que cette mobilité soit réalisée au moment de la présentation du dossier.

Quels sont les prix ?

- Ce concours national est doté de 30.000 euros offerts par la Fondation Hippocrène.
- Un prix de 5000 euros récompensera le lauréat de chacune des 4 catégories: établissements primaires, collèges, lycées généraux et lycées professionnels
- La Fondation Hippocrène offrira également un prix de 10.000 euros qui sera choisi parmi l'ensemble des projets ayant candidaté.
- Elle prendra par ailleurs en charge les frais de déplacement des lauréats à la remise des prix.

Quand et comment se déroule la remise des prix ?

- La remise des prix nationale aura lieu en mai 2018 au cœur des institutions européennes à Strasbourg (dates prévisionnelles 30-31 mai 2018).
- La Fondation Hippocrène prendra en charge les frais de déplacement d'une délégation de chacune des 5 classes lauréates (déplacement, nuit et repas sur place).

Quand et comment les professeurs peuvent-ils postuler ?

- Candidatures à soumettre **entre le 8 janvier et le 10 février 2018**
- Le dossier de candidature est à remplir directement en ligne sur le site de la Fondation Hippocrène www.prixhippocrene.eu
 - **Mode d'emploi pour les professeurs :**
 - Se rendre sur www.prixhippocrene.eu / prix 2018
 - Cliquer sur **SOUMETTRE MA CANDIDATURE**
 - Le professeur arrivera sur une page de connexion et choisit ses identifiants
 - Il accède ensuite au formulaire à remplir en ligne
 - Il peut le remplir en plusieurs fois en sauvegardant son dossier au fur et à mesure

[Tapez ici]

- Cliquer sur **SOUMETTRE** pour que le dossier soit soumis à la DAREIC (il n'est alors plus possible de modifier son dossier de candidature)
- Un accusé de réception sera alors envoyé au professeur par email

L'envoi habituel de la fiche-projet par email à la DAREIC reste cependant possible. Les DAREIC devront alors faire suivre les dossiers à la Fondation Hippocrène à l'adresse contact@prixhippocrene.eu et en copie dorotheemerville@fondationhippocrene.eu afin qu'ils soient entrés manuellement dans le système.

Comment les candidatures seront-elles étudiées ?

- La DAREIC recevra l'ensemble des candidatures de son académie et sélectionnera un seul dossier dans chacune des 4 catégories d'établissements récompensés
- Les dossiers seront ensuite étudiés par un jury de présélection organisé par la Fondation Hippocrène la semaine du 12 mars (date prévisionnelle) qui permettra de désigner 12 projets finalistes.
- Les candidats finalistes seront ensuite auditionnés à Paris par un jury d'experts qui désignera les 5 projets lauréats (dates prévisionnelles : entre le 22 mars et le 6 avril 2018).

Qui contacter en cas de questions complémentaires ?

- la DAREIC est à la disposition de votre DAREIC qui pourra contacter Didier Déon, chargé de communication au 01 55 55 78 16 (didier.deon@education.gouv.fr)
- prendre contact directement avec Dorothée MERVILLE, directrice de la Fondation Hippocrène au 01 45 20 95 94 (dorotheemerville@fondationhippocrene.eu).

[Tapez ici]